L'Isle-Adam
ville parc, ville numérique

Concours photo : le patrimoine arboré adamois à l'honneur

Différentes espèces d'arbres jalonnent la ville de L'Isle-Adam et certaines d'entre elles, de par leur âge, leurs dimensions, leur rareté, leur histoire, voire leurs formes inhabituelles ou leur curiosité bien spécifique sont qualifiées de remarquables.

Arbres suscitant l'admiration et le respect, arbres agissant sur l'imaginaire des petits et des grands, ils ont une grande valeur environnementale et patrimoniale.

C'est pourquoi la Municipalité souhaite cette année mettre à l'honneur son patrimoine botanique et lance cet été un concours photos sur les réseaux sociaux dont la thématique est : les arbres.

Spécialistes botanistes ou simples amoureux de la nature, ce concours est pour vous !

Alors, tous à vos appareils photos et envoyez-nous vos plus beaux clichés à concoursphoto@ville-isle-adam.fr

Règlement et modalités du concours

- Concours ouvert du 1er juillet au 31 août.
- Concours ouvert aux Adamois et habitants des villes aux alentours.
- Possibilité d'envoyer jusqu'à 3 clichés par personne.
- Le concours est ouvert aux photographes amateurs ou professionnels.
- La photo sélectionnée sera diffusée dans le magazine n°107 – Regards – Septembre 2020
- Les images doivent être envoyées en JPEG et en Haute Définition (300 dpi).
- Le concours est gratuit.
- L'envoi des photos doit se faire obligatoirement à l'adresse mail suivante : concoursphoto@ville-isle-adam.fr ou en message privé sur les pages Facebook villeisleadam ou Instagram villelisleadam
- Dernier délai de dépôt des images : le 31 août 2020.
- La participation à ce concours ne peut donner lieu à aucune indemnisation ou contrepartie financière.
- Les participants s'engagent à nous céder tous les droits sur leur cliché.
- En participant, les concurrents confirment qu'ils présentent des images dont ils possèdent les droits.
- Toutes les photos reçues pourront être publiées dans la presse, sur internet et les différents réseaux sociaux.

Le jury

- Toutes les photos reçues, via l'adresse mail concoursphoto@ville-isle-adam.fr ou en message privé sur Facebook ou Instagram seront republiées de manière anonyme uniquement sur Facebook.
- Les 5 photos recevant le plus de « like » passeront ensuite entre les mains des membres du Conseil municipal qui décideront qu'elle photo sera lauréate.
- Les décisions du jury seront sans appel.

Contact

Service communication

01 34 08 19 06 / 19 71